

## Relevé des décisions

### **Ouverture des travaux**

Le Conseil permanent adresse ses vœux de succès à la Secrétaire générale de la Francophonie, M<sup>me</sup> Louise Mushikiwabo, à la suite de son élection lors du Sommet d'Erevan des 11 et 12 octobre 2018, brillamment organisé par l'Arménie.

Le Conseil permanent salue l'allocution de M<sup>me</sup> Mushikiwabo sur sa vision du mandat qui lui a été confié et sur les axes majeurs autour desquels elle entend mettre en œuvre la feuille de route politique et de coopération fixée par le XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie : le rayonnement de la langue française, dans un contexte de développement du numérique, l'éducation, la priorité accordée à la jeunesse, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et une action politique revisitée au regard de la spécificité et de l'identité de l'Organisation, reposant sur la solidarité. Il souscrit pleinement à son approche d'une Francophonie agissante, pertinente et efficace, fondée sur un dialogue permanent et inclusif, et une culture du résultat s'appuyant sur la plus-value de et pour l'Organisation et sur le partage d'expériences entre l'ensemble des acteurs francophones. Il salue sa volonté d'accorder une attention renforcée au respect des valeurs de l'Organisation, dans un monde marqué par une crise du multilatéralisme et par la multiplication des menaces à la paix et à la sécurité, ainsi que par des crises récurrentes de la démocratie et des atteintes aux droits et aux libertés.

En adressant ses condoléances et toute sa solidarité au Mali, où des attaques particulièrement meurtrières ont été perpétrées à l'encontre de populations civiles le 23 mars 2019, le Conseil permanent réitère sa ferme condamnation de toute forme de violence. Il renouvelle ses appels à une mobilisation internationale forte, concertée et coordonnée pour lutter contre ce fléau, et rappelle, à cet égard, que le réseau de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, lancé en septembre 2018, constitue un outil précieux pour la communauté francophone.

Le Conseil permanent exprime également sa compassion à l'endroit du Mozambique, durement frappé par un cyclone tropical le 14 mars 2019.

### **CPF-106/2019/D1080 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 106<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés.

### **CPF-106/2019/D1081 : Rapport de la 105<sup>e</sup> session du CPF**

Le Conseil permanent adopte le rapport de sa 105<sup>e</sup> session, tenue le 7 octobre 2018 à Erevan.

### **CPF-106/2019/D1082 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

Le Conseil permanent prend acte du rapport présenté par la Secrétaire générale, qui a affirmé son ambition pour que la Francophonie continue à être un acteur pleinement engagé au service de la paix, des droits et des libertés, et à développer la vocation économique de l'Organisation.

Le Conseil permanent appuie notamment les actions concernant l'enracinement des institutions de l'État de droit, l'appui aux dispositifs de dialogues nationaux, la valorisation de la société civile, la promotion des droits et libertés ainsi que la prévention des crises et la consolidation de la paix, ou encore l'accompagnement des processus électoraux. À cet égard, le Conseil permanent salue la tenue dans des conditions apaisées des processus électoraux qui viennent de s'achever dans plusieurs pays de l'espace francophone. Tout particulièrement, à la suite des élections législatives organisées le 24 mars 2019 en Thaïlande, il demande à la Commission politique d'analyser la situation dans ce pays en vue du réexamen, lors de la prochaine session du CPF, de la décision de suspension des instances de la Francophonie dont la Thaïlande fait l'objet depuis juin 2014. Le Conseil permanent saisit en outre cette occasion pour adresser ses vœux aux pays qui préparent des scrutins majeurs.

Réaffirmant, par ailleurs, l'attention particulière qu'il porte aux pays en situation de fragilité, le Conseil permanent se félicite de la convocation, par la Secrétaire générale, d'un Comité *ad hoc* consultatif restreint consacré à Haïti, le 28 mars 2019, en vue d'identifier les actions que la Francophonie dans son ensemble pourrait mettre en œuvre pour soutenir les efforts de sortie de crise dans ce pays.

Le Conseil permanent se félicite, d'autre part, de la forte mobilisation et des nombreuses initiatives qui ont marqué, à travers tout l'espace francophone et au-delà, la célébration en 2019 de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars, placée sous le slogan *En français... s'il vous plaît ;-)*. Il prend note que l'édition 2020 sera célébrée à Niamey, au Niger, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention créant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue Organisation internationale de la Francophonie.

Par ailleurs, le Conseil permanent a entendu avec attention l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui a notamment plaidé pour une coopération resserrée avec l'OIF, particulièrement en faveur de la langue française, y compris au sein des organisations internationales, et pour lutter contre le drame des enfants sans identité.

#### **CPF-106/2019/D1083 : Suivi du Sommet d'Erevan**

Le Conseil permanent accueille avec satisfaction l'initiative de la Secrétaire générale de conduire une réflexion approfondie sur la gouvernance et les orientations stratégiques de la Francophonie, dans la perspective de la Conférence ministérielle de Monaco, en 2019, et du Sommet du cinquantième anniversaire de l'OIF en 2020 en Tunisie, à la lumière des travaux déjà menés sur ce sujet. Un groupe de réflexion sera créé à cet effet.

À la suite de l'adoption de la Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil permanent se félicite de la volonté de la Secrétaire générale de mettre en place une structure transversale dédiée au sein de l'OIF et de faire de l'Organisation une référence pour accompagner la pleine et effective mise en œuvre de l'Agenda *Femmes, paix et sécurité*.

Le Conseil permanent prend connaissance avec intérêt des projets et initiatives prévus par l'Arménie, président en exercice du Sommet, en vue de mettre en œuvre les engagements souscrits dans la Déclaration et les résolutions du Sommet d'Erevan, ainsi que l'Appel pour le Vivre ensemble.

#### **CPF-106/2019/D1084 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a réitéré la nécessité de mettre en œuvre des programmes de coopération tout à la fois efficaces et pertinents pour répondre véritablement aux attentes des diverses populations, structurants et innovants pour favoriser la recherche de partenaires, et adaptés à l'évolution des enjeux

internationaux, ce qui pourrait conduire à ajuster la programmation adoptée à Erevan, sans en modifier l'économie générale. La Secrétaire générale a fait part de son intention d'effectuer un audit institutionnel financier, organisationnel et social, dont les résultats devraient être connus avant la fin de l'été. Elle a, par ailleurs, insisté sur la complémentarité et l'échange des bonnes pratiques entre les différents acteurs au sein du Conseil de coopération, dont la prochaine réunion se tiendra le 27 mars 2019.

La Secrétaire générale a en outre fait état des travaux des groupes sur la diversité culturelle et sur le français dans la vie internationale.

Par ailleurs, le Conseil permanent a écouté avec grand intérêt l'intervention de l'Administrateur, M. Adama Ouane, lequel a exposé les principaux éléments de l'exécution de la programmation de l'Organisation, en se félicitant que le taux d'exécution corrigé de la programmation du budget 2018 s'élève à 84%. Parmi les dossiers phares, l'Administrateur a relevé l'importance de la mise en place d'une structure transversale dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, en lien avec la stratégie adoptée à Erevan. Il a également relevé l'appel à candidature pour l'organisation des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, relancé jusqu'au 31 mai 2019 auprès des États et gouvernements membres de plein droit de l'OIF à la suite du désengagement du Canada Nouveau-Brunswick de l'organisation cette prochaine édition.

Au terme de son mandat, l'Administrateur dresse le bilan de sa mission et de l'évolution accomplie par l'OIF depuis sa prise de fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2015, sous le mandat de la Secrétaire générale Michaëlle Jean. Il remercie tout particulièrement l'Auditeur externe et les membres du Comité d'audit ainsi que l'ensemble du personnel de l'Organisation pour leur engagement et leur professionnalisme. Évoquant les atouts et les défis de l'Organisation, il affirme que cette dernière est en ordre de marche pour plus d'action, plus de résultats et plus d'efficacité, tout en appelant l'attention sur le fait que, si les finances de l'OIF sont saines, l'accumulation des arriérés de contributions statutaires et la baisse tendancielle des contributions volontaires affectent de façon continue l'action de l'Organisation. Il souhaite d'ores et déjà un bon mandat à son successeur et se joint aux vœux de plein succès adressés à la Secrétaire générale.

Le Conseil permanent souscrit aux orientations présentées par la Secrétaire générale visant le resserrement de la programmation, la recherche de plus-value et d'impact pour les États et les populations bénéficiaires, ainsi qu'une meilleure communication institutionnelle en direction des différents publics pour rendre les actions plus visibles et plus tangibles. Il appuie en particulier l'initiative de la Secrétaire générale d'organiser, du 17 au 19 juin 2019, à N'Djamena, au Tchad, une conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone.

Le Conseil permanent rend un hommage appuyé à l'Administrateur sortant pour son engagement fervent et son dévouement au service de la Francophonie. Il salue son travail dans le vaste chantier de la gestion administrative et financière de l'Organisation et en faveur d'une coopération multilatérale efficace et concrète au bénéfice des populations, réalisé dans une approche de co-construction et de synergie avec l'ensemble des acteurs institutionnels.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les conclusions des 154<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les conclusions de la 103<sup>e</sup> réunion de la Commission économique ;
- les recommandations formulées par la Commission administrative et financière lors de ses 58<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> réunions. À ce titre, le Conseil permanent adopte la résolution portant acquisition d'une résidence de fonction pour le Secrétaire général de la Francophonie.

- En outre, il renouvelle le mandat des représentants actuels des États et gouvernements membres au sein du comité d'audit, à savoir : le Canada, la France, le Gabon et le Niger ;
- les conclusions de la 46<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur la diversité culturelle, qui préconise notamment de tenir la Conférence sur le dialogue des cultures et des religions tous les trois ans, de façon itinérante, dans un État ou gouvernement ayant manifesté l'intérêt d'accueillir cet événement ;
  - les conclusions de la 40<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur le français dans la vie internationale ;
  - les recommandations de la 14<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie, sur la base desquelles l'appel à candidature pour l'organisation des IX<sup>es</sup> Jeux a été relancé.

**CPF-106/2019/D1085: Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG**

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'AUF, de l'Université Senghor, de l'AIMF et de TV5Monde ainsi que celles de la Confémén, de la Conféjes et de la Conférence des OING et ONG, qui se sont joints à l'hommage rendu à l'Administrateur de l'OIF.

Le recteur de l'AUF a notamment fait part des préparatifs de la 4<sup>e</sup> Conférence des ministres francophones de l'enseignement supérieur, qui se tiendra à Bucarest du 18 au 21 juin 2019. Il partage, par ailleurs, le souhait de la Secrétaire générale de faire évoluer le fonctionnement de la Francophonie dans son lien avec les opérateurs. Le recteur de l'Université Senghor a mentionné la tenue à Niamey, du 17 au 22 février 2019, d'une formation diplômante francophone *Geoffrey Dieudonné*, en collaboration avec l'APF, destinée aux fonctionnaires parlementaires des Assemblées nationales du Niger, du Bénin et du Mali. Le secrétaire permanent de l'AIMF a fait part des initiatives pour organiser les villes en réseaux ou en associations, ainsi que des actions visant à moderniser la gouvernance des villes. Il a appelé par ailleurs à une forte réactivité face aux crises qui marquent les territoires et en particulier les collectivités locales, notamment les métropoles. Le directeur général de TV5Monde a évoqué la poursuite de la transformation numérique de la chaîne et passé en revue les émissions réalisées depuis le Sommet d'Erevan sur des thèmes d'actualité.

Le nouveau secrétaire général de la Confémén a mis l'accent sur l'importance du renouveau de cette institution pour faire face aux enjeux actuels, dont l'accès équitable à l'éducation entre filles et garçons. Le secrétaire général de la Conféjes a souligné le 50<sup>e</sup> anniversaire de cette institution, créée le 5 décembre 1969, ainsi que l'adoption de sa programmation 2019-2022 lors de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle, réunie du 14 au 16 mars 2019 à Marrakech.

La présidente de la Conférence des OING et ONG a remercié la Secrétaire générale pour son appui, sa vision claire des attentes de la Francophonie vis-à-vis de la société civile francophone et sa volonté de travailler en synergie pour atteindre les objectifs communs.

**CPF-106/2019/D1086 : Point d'information sur la préparation de la 36<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (Monaco, 30-31 octobre 2019) – sur le thème *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF*.**

Le Conseil permanent a pris connaissance des éléments de la préparation de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui se déroulera à Monaco, les 30 et 31 octobre 2019, précédée d'une session du CPF. Il remercie d'ores et déjà la délégation monégasque pour toutes les dispositions prises à cet égard.

**CPF-106/2019/D1087 : Composition des bureaux des commissions et des groupes de travail du Conseil permanent de la Francophonie**

Sur proposition des dites commissions, le Conseil permanent met en place les bureaux suivants pour la période 2019-2020 :

- Commission politique :  
présidence : Arménie  
vice-présidence : Tunisie et Madagascar
- Commission économique :  
présidence : Vietnam  
vice-présidence : Égypte et Canada-Québec
- Commission de coopération et de programmation  
présidence : France  
vice-présidence : Togo et Canada Nouveau-Brunswick
- Commission administrative et financière :  
présidence : Maurice  
vice-présidence : Maroc et Suisse

S'agissant des groupes de travail et des comités *ad hoc* du CPF, le Conseil prend connaissance des bureaux et présidences ainsi désignés :

- Groupe de travail sur la diversité culturelle :  
présidence : Cambodge  
vice-présidence : Liban
- Groupe de travail sur le français dans la vie internationale :  
présidence : Djibouti  
vice-présidence : Monaco
- Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF :  
présidence : Canada Québec
- Comité *ad hoc* de rédaction des documents destinés au XVIII<sup>e</sup> Sommet :  
présidence : Tunisie
- Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut :  
présidence : Luxembourg

Par ailleurs, il est mis fin au Groupe de travail sur le barème des contributions, dont les thématiques seront désormais examinées par la Commission administrative et financière. Au vu de certaines redondances, une réflexion sur la rationalisation des groupes de travail devrait être menée.

**CPF-106/2019/D1088 : Questions diverses**

Le Conseil permanent prend note des candidatures présentées par :

- la Grèce, au comité pour l'implémentation de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale ;
- la France, à la direction générale de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- l'Arménie, pour un siège de membre au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (2020-2022) ;
- la République démocratique du Congo, pour inscrire la rumba congolaise sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco.

**CPF-106/2019/D1089 : Date et lieu des prochaines sessions du Conseil permanent de la Francophonie**

Les deux prochaines sessions du Conseil permanent se tiendront, respectivement, le 2 juillet 2019 à Paris et le 29 octobre 2019 à Monaco.

**CPF-106/2019/D1090 : Nomination de l'administrateur de l'OIF**

Conformément aux dispositions de la Charte, la Secrétaire générale nomme M<sup>me</sup> Catherine Cano, de nationalité canadienne, au poste d'administrateur de l'OIF, pour un mandat de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**CPF-105/2018/D1091 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 106<sup>e</sup> session. Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.